

Mme Dominique Bouissou
Beaugency

Beaugency, le 11 Juillet 2023

Concerne : enquête publique Val de Loire Promotion

Madame le commissaire enquêteur,

Je me permets ce courrier que j'écris en mon nom pour évoquer les problèmes de santé que je rencontre.

Je souffre d'emphysème depuis une dizaine d'années et également de différents problèmes liés à une ostéoporose sévère et des problèmes divers de dos, pour lesquels j'ai le statut d'handicapée.

Pour mes problèmes de dos, le meilleur médicament est la marche que je dois pratiquer chaque jour, et en parallèle je prends un traitement de broncho-dilatateurs, ainsi que deux autres médicaments en cas de difficultés respiratoires plus importantes que pour la moyenne des jours.

Je fais donc partie des personnes qui surveillent régulièrement l'état de la qualité de l'air à Beaugency.

Force est de constater qu'elle est très rarement bonne, je ne reviendrai pas sur les documents envoyés précédemment qui concernent les résultats des études de Lig'Air et les jours où la qualité de l'air est dégradée, ce qui arrive très fréquemment, la consigne est claire : "les personnes sensibles à la pollution atmosphérique doivent envisager de réduire les activités en plein air intenses et privilégier les sorties brèves si elles ressentent des symptômes", les jours où la qualité de l'air est mauvaise, ce qui arrive trop souvent, la consigne est à peu près la même.

Dans ces deux cas, il est pour moi recommandé des sorties brèves qui de fait ne me permettent pas de marcher autant qu'il le faudrait pour tenter de ne pas aggraver mes problèmes de dos et d'ostéoporose.

Le polluant principal dans ces deux cas est l'ozone (O3), il est indiqué sur le site Lig'Air que "l'ozone est généralement élevé à cause du trafic routier, de la combustion des énergies fossiles et des feux, et peut être transporté dans l'air sur de longues distances".

La circulation à Beaugency est intense, que ce soit sur l'avenue de Chambord ou sur la D2152 qui encerclent toutes deux mon domicile. De nombreuses voitures et camions y circulent déjà à toute heure de la journée.

L'afflux de camions supplémentaires sur des routes alors que jusqu'à présent ils circulaient sur l'autoroute ne pourra qu'aggraver la qualité de l'air.

Suis-je condamnée à rester chez moi de plus en plus, comme d'autres personnes atteintes de BPCO ou d'autres maladies qui affaiblissent les organismes, du fait de l'augmentation de la circulation de camions dont on sait tous, qu'en plus d'être dangereux, ils polluent bien plus encore que des véhicules légers, et de la multiplication des jours de grandes chaleurs et de canicule du fait du réchauffement climatique qui s'accélère ? Faut-il se résoudre à aller jusqu'à + 4 degrés ou faisons-nous tout ce qui est possible pour tenter de le maintenir à un seuil plus tolérable ?

Cet article publié aujourd'hui démontre une fois encore que les risques sur la santé sont considérables :

https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/crise-climatique/les-fortes-chaleurs-de-l-et-e-2022-ont-cause-plus-de-61-000-morts-en-europe-dont-pres-de-5-000-en-france-selon-une-etude_5932022.html

L'avis émis par la MRAE est très clair

dans sa conclusion : "Le contenu de l'étude d'impact du projet de construction d'un entrepôt à Beaugency porté par la société Val de Loire Promotion, fait apparaître plusieurs lacunes ne permettant pas de s'assurer de la bonne prise en compte de l'ensemble des enjeux relatifs à l'environnement et à la santé humaine".

Je suis venue m'installer à Beaugency pour y vivre ma retraite, après une longue vie de travail, et c'est plutôt pour profiter du cadre exceptionnel de cette ville que je l'avais choisie. Après l'enquête publique l'an dernier, cette nouvelle enquête publique pour un sujet à peu près similaire provoque de l'inquiétude.

C'est l'une des raisons pour laquelle je suis opposée à l'arrivée des entrepôts logistiques de Val de Loire Promotion. Et ce d'autant que si ce projet était accepté, cette acceptation permettrait sûrement l'arrivée d'un second entrepôt dont l'effet cumulatif n'est absolument pas pris en compte dans les documents mis sur le site de la Préfecture par VDLP.

Bien sûr je pense aux salariés actuellement embauchés par la société qui serait locataire du lieu si le projet était validé, et j'espère très sincèrement que cette multinationale saura trouver des locaux adaptés autour du site qu'elle occupe en ce moment à Baule pour que ses salariés n'aient pas à s'inquiéter d'une délocalisation qu'ils n'ont pas choisie.

Je vous remercie de votre attention.

Cordialement.